

x

x

x

AFFAIRE N°24/10 - Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur RICHARD Emilien  
situé dans la ZAD de Moufia.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Ville de Saint-Denis, bénéficiaire du droit de préemption sur les  
immeubles situés dans la ZAD de Moufia, envisage l'acquisition d'un terrain de  
2 550 m<sup>2</sup> cadastré CS 42 situé au Bois de Nèfles PK 4,500.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part du  
propriétaire, M. RICHARD Emilien, pour le prix de 40 000,00F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir cet  
immeuble pour la somme de 40 000 F.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu

Saint-Denis, le 4 mars 1976

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: G. DALEX

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances

et des Collectivités Locales

P. PASTOR